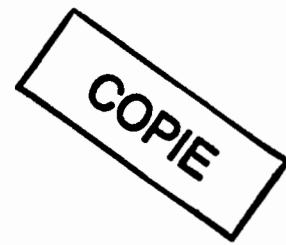


PREMIER MINISTRE



LE PRESIDENT

Affaire suivie par F. TOUSSAINT
Tél. 01 44 63 20 96
SG/FT/BC2005-223



Paris, le 9 mars 2005

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Chefs de projet
sous-couvert de
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Cette circulaire a pour objet de vous indiquer le montant de votre première délégation de crédits pour l'année 2005, de vous donner des orientations sur les objectifs prioritaires de la MILD'T que vous aurez à mettre en œuvre au niveau déconcentré et de vous indiquer l'évolution des procédures.

Vous devez constituer les relais efficaces de la politique nationale : à cet effet, il vous appartient, sous l'autorité du préfet, d'impulser et de coordonner les actions menées par les services déconcentrés sur les trois volets de la politique publique (prévention, soin, application de la loi) et de les traduire dans des plans départementaux de lutte contre les drogues.

Vous réunirez, dès réception de cette circulaire, le comité de pilotage départemental afin de définir avec l'ensemble des services concernés les actions prioritaires à mener dans votre département au regard des objectifs du plan gouvernemental et du contexte local.

Vous veillerez, dans vos réflexions, à mieux articuler les trois approches de la lutte contre la drogue (préventive, sanitaire et répressive) afin d'assurer la cohérence et la lisibilité du dispositif départemental.

La mise en œuvre de vos plans départementaux exige par ailleurs une mobilisation permanente des acteurs et un suivi régulier des actions menées.

Il vous appartient donc de réunir régulièrement le comité de pilotage qui doit devenir le lieu où s'élabore et s'évalue de façon continue et partenariale le travail interministériel de lutte contre les drogues. La mobilisation de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires locaux autour des objectifs du plan gouvernemental doit en effet constituer pour vous l'objectif permanent de votre mission de chef de projet.

Les grandes lignes de vos plans territoriaux, assorties d'indicateurs de mise en œuvre d'une approche interministérielle devront être tracées pour le 1^{er} Mai 2005. Elles permettront de justifier les dotations déconcentrées pour 2006, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF qui exige une justification au premier euro des crédits du programme « Drogue et Toxicomanie ».

S'agissant de 2005, cette première délégation de crédits s'élève à 15,5 millions soit 100% de la dotation de base de 2004 (hors consultations cannabis) et déduction faite des dotations aux CIRDD qui seront désormais gérés directement par la MILDT dans le cadre de la labellisation d'un réseau régional. Les financements transitoires destinés aux structures en voie de régionalisation ainsi que ceux des CIRDD d'Outre mer et du GIP 93 feront toutefois l'objet d'une délégation fléchée aux chefs de projet concernés.

Cette première dotation 2005 constitue une délégation globale non fléchée qu'il vous appartient de répartir en veillant dès à présent à l'articulation entre les trois volets de la politique publique et à leur consolidation dans un plan départemental global et cohérent construit dans un souci constant d'interministérialité.

Les crédits qui vous sont délégués par la MILDT chaque année doivent vous permettre grâce à leur effet levier de susciter l'engagement et les cofinancements des administrations, des collectivités et des autres acteurs locaux dans la mise en œuvre locale des priorités gouvernementales.

Conformément à celles ci, vous devez susciter la mise en place d'une véritable stratégie départementale de prévention structurée et dynamique impliquant l'ensemble des administrations et partenaires concernés.

Celle-ci, appuyée sur un diagnostic partagé de la situation locale, devra concerner le cannabis mais aussi l'alcool et le tabac en privilégiant le milieu scolaire et les lieux de vie des jeunes.

Vous veillerez également à soutenir les initiations visant à renforcer l'application de la loi Evin dans les lieux publics, notamment en milieu scolaire. Vous vous attacherez également à financer les actions de prévention en matière de sécurité routière.

Plus généralement vous favoriserez toutes les initiatives de rappel de la loi par une pédagogie permettant de mieux faire comprendre et accepter les enjeux de santé publique et de la politique de lutte contre les drogues.

La connaissance des flux du trafic de stupéfiants et le renforcement des moyens de lutte contre le trafic local doivent également constituer pour vous un objectif prioritaire : vous vous attacherez, dans cet esprit, à promouvoir le fonds de concours drogues qui constitue un outil efficace de traçabilité et de suivi des saisies tout en permettant, par redistribution des sommes, le financement d'actions de lutte contre la drogue.

Il vous appartient, en outre, et en lien avec les services sanitaires concernés, de veiller à l'amélioration et à la diversification du système de soin afin que des réponses adaptées de qualité soient offertes dans votre département aux personnes dépendantes.

Par ailleurs, le pilotage du dispositif des Conventions Départementales d'Objectif Justice/Santé par la MILDT ainsi que son financement par des crédits délégués aux chefs de

projet sont maintenus pour 2005. Vous devez donc soutenir le partenariat impulsé ces dernières années tout en recentrant vos financements sur les actions concourant directement à l'orientation et à la prise en charge des usagers concernés à l'exclusion du fonctionnement normal des structures.

Il vous appartient ainsi de suivre l'activité des consultations cannabis en lien avec les services régionaux compétents et de donner, dans ces conventions départementales d'objectif, une attention particulière à l'orientation des consommateurs de cannabis.

Une seconde délégation, envisagée dans les prochains mois, sera destinée à soutenir des projets particulièrement innovants et interministériels, pour lesquels vous aurez fait remonter **avant le 15 mai** des dossiers qui seront examinés par la MILDT.

Je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous pourrez rencontrer dans la mise en œuvre de ces orientations.



Didier JAYLE